



Bureau Communautaire du 9 avril 2026 Compte-Rendu

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 14 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 10

STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, GUE Thierry

Secrétaire de séance : Mme Muriel HERVE

Affaire(s) présentée(s) par Gaëlle STRICOT, Présidente

1 - Administration générale - Signature d'un Protocole d'accord - contentieux SIGRENEA

Dans le cadre du déploiement de la redevance incitative, la société SIGRENEA a été retenue pour la mise en place du puçage et le système de remontées des données liées aux ouvertures de bacs OM via un marché public. Suite au déploiement du dispositif, les défauts du systèmes ont amené la collectivité à dénoncer le marché, et engager un nouveau marché aux frais et risques de la société défailante.

La société réclamait alors la totalité du règlement des bons de commandes restants dus en partie.

Aussi, et afin de préserver les intérêts financiers de la collectivité, il est proposé de transiger avec la société, via protocole d'accord. Cet accord éteindra toutes actions de recours devant le tribunal administratif des deux parties, moyennant une indemnisation forfaitaire pour les préjudices subis par la collectivité.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION de signature d'un protocole d'accord avec la société SIGRENEA
- L'AUTORISATION de la présidente ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Affaire(s) présentée(s) par Fabrice GENOUEL

2 - Finances - Créance éteintes budget déchets pour 10 645.06€

Monsieur le vice-président propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOM de 2019 à 2025.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8044470115/2026	10 645.06€
Montant total à mandater au 6541	10 645.06€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT DES CREANCES irrécouvrables tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

3 - Finances - Créances éteintes budget déchets pour 723.30€

Le Vice-Président propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Déchets, relatif aux facturations de la REOM de 2023 à 2025.

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8188540115/2026	300.00€
Selon bordereau de situation n°8248160215/2026	423.30€
Montant total à mandater au 6542	723.30€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT DES CREANCES irrécouvrables tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

4 - Finances - Créance éteintes budget Eco et services pour 30 117.45€

Le Vice-Président propose aux membres du bureau communautaire de statuer sur les produits irrécouvrables pour le Budget Economie et services, relatif à la liquidation de la société Gallus SAS (loyers de 2023 à 2024).

DEBITEUR	MONTANT TOTAL
Selon bordereau de situation n°8189360615/2026	30 117.45€
Montant total à mandater au 6542	30 117.45€

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- LE PRODUIT DES CREANCES irrécouvrables tel que décrit ci-dessus
- L'AUTORISATION de la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à la présente.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité